



Le 1^{er} février 2013

Dossier suivi par :
Maïté DRUELLE

Compte rendu du CIAS

22 janvier 2013

La Ministre de la Réforme de l'Etat, de la Décentralisation et de la Fonction publique, Marylise LEBRANCHU, a participé aux travaux du CIAS, le 22 janvier dernier.

La CFDT a lu une **déclaration introductive** au nom de l'intersyndicale FO, FSU, CGT, CFDT, UNSA, SOLIDAIRES, CGC, CFTC.

Les organisations syndicales ont dénoncé :

- le différentiel de 13,5 M€, soit 10%, entre les Projets de Loi de Finances (PLF) 2012 et 2013 et la difficulté prévisible pour maintenir les prestations existantes au niveau attendu et pour les faire évoluer en regard des besoins exprimés ;
- l'impossibilité pour les organisations syndicales d'influer sur les choix et arbitrages budgétaires du PLF 2013.

Elles ont demandé :

- une réelle concertation pour la préparation du PLF 2014
- des signes concrets d'un réel changement pour conforter et améliorer l'action sociale dont tous les agents de l'Etat ont besoin

Enfin, en ce qui concerne la réforme de l'action sociale interministérielle qui devrait s'ouvrir fin février 2013, les organisations syndicales ont approuvé l'objectif de la Ministre de « *restaurer l'équité d'accès aux prestations pour l'ensemble des agents de l'Etat quel que soit leur statut et quel que soit leur employeur* » et d'ouvrir « *une concertation qui pourrait conduire à une négociation* ».

Les animateurs des Commissions Permanentes (CP) du CIAS se sont ensuite exprimés au nom de l'intersyndicale.

Solidaires pour la **CP LOGEMENT** :

Parc préfectoral : les organisations syndicales demandent :

- la mise en place d'un groupe de travail spécifique axé sur la reconquête du 5% préfectoral et un engagement politique du gouvernement afin de maintenir le parc des logements réservés aux agents de l'Etat à 5%
- la modification de l'article R 441-5 du code de la construction et de l'habitation et proposent de reprendre la rédaction antérieure au décret du 15 février 2011, afin de garantir un seuil minimum de logements réservés aux agents de l'Etat.

Réservations conventionnelles : les organisations syndicales revendiquent la reprise des réservations interministérielles dans les zones à forte tension immobilière et l'octroi du budget de financement correspondant, estimé dans un premier temps à 6M€.

Logement temporaire et d'urgence (pris en compte sur une ligne budgétaire spécifique inscrite au programme 148 afin de ne pas impacter les actions menées par les SRIAS) :

Les organisations syndicales :

- déplorent la remise en cause d'une politique cohérente de l'accès au logement en faveur des agents de l'Etat en ne prenant pas en compte le besoin de financement de réservations interministérielles ;
- exigent en l'absence de pratique de loyers d'occupation un logiciel pour la gestion tant du 5% préfectoral que des réservations conventionnelles, dont les SRIAS puissent avoir l'entière maîtrise ;
- souhaitent apporter une réponse aux besoins exprimés par les parents en matière de logement de jeunes étudiants déco habitants.

Aide à l'installation des personnels :

Les organisations syndicales demandent la modification des conditions d'attribution de l'aide en proposant de rallonger le délai entre la signature du bail et la demande de l'aide de 4 à 6 mois.

UNSA pour la **CP FAMILLE** :

Places en crèches relevant de l'action sociale interministérielle :

Au regard des besoins constatés, les organisations syndicales revendiquent d'abonder d'environ 700 places le parc existant, soit le 1/3.

CESU-garde d'enfant :

Les organisations estiment que l'extension des CESU aux établissements relevant de l'arrêté du 7 janvier 2013 doit être accompagnée des transferts de crédits nécessaires. La consommation en 2012 pour cette prestation représente 108% de crédits disponibles. Le budget 2013 suffira-t-il pour répondre à l'ensemble des demandes ?

Chèque vacances :

Parmi les évolutions attendues pour le chèque vacances, les organisations syndicales revendiquent :

- l'attribution d'un chèque vacance bonifié à 35% pour les agents de moins de 30 ans (soit environ 4 500 bénéficiaires potentiels) afin de les motiver à constituer une épargne et leur permettre de découvrir cette prestation ;
- la prise en compte de l'indemnité de cherté de vie pour les agents des départements d'outremer car celle-ci les pénalise dans la prise en compte de leurs revenus pour bénéficier du chèque vacances ;
- une réflexion sur la dématérialisation pour permettre une utilisation plus souple de cette prestation ;

L'aide au maintien à domicile :

Supprimée en 2009 alors que 30 000 agents en bénéficiaient, elle a été rétablie en 2012 dans un cadre budgétaire contraint pour permettre une offre plus diversifiée prenant en compte l'habitat, le transport, l'aide aux repas, mais ne ciblant que 6 000 bénéficiaires.

Les organisations syndicales demandent :

- l'intervention de la Ministre auprès du ministère chargé des retraites de l'Etat et aux instances de l'action sociale interministérielle, d'informer les retraités de leurs droits en la matière ainsi que pour l'ensemble des prestations d'action sociale auxquelles ils peuvent prétendre ;

- l'intégration progressive des retraités dont les ressources correspondaient aux tranches 6, 7, et 8 dans le champ des bénéficiaires et les crédits nécessaires pour provisionner le prochain budget triennal

Les organisations syndicales condamnent le fait qu'aucun crédit ne soit inscrit au PLF 2013 car les réponses vont être contraintes et les besoins suffisamment pris en compte pour une population vieillissante et en augmentation.

FO pour la **CP RESTAURATION** :

Les organisations syndicales demandent :

- une véritable politique d'investissement en matière de restauration à partir du Schéma directeur de la restauration (SDR) ;
- à la Ministre de rappeler aux Préfets le rôle et l'investissement des SRIAS ainsi que des membres du CIAS et de la DGAFP dans la gestion de la restauration ;
- la révision de la circulaire du 12 juin 1995 devenu obsolète tant pour les gérants de RIA que pour les administrations ;
- l'intervention de la Ministre auprès des Ministres concernés pour que la TVA ne passe pas de 7% à 10% dans la restauration en 2014 et qu'elle soit basée à 5,5"à l'instar de la restauration scolaire en raison de son caractère social ;
- l'harmonisation du coût du repas pour chaque agent de l'Etat, quel que soit son lieu géographique.

La situation du RIA des Pyrénées Orientales a été évoquée pour obtenir la mise en place d'un comité de pilotage (COFIL) pour trouver une solution alternative de restauration pour les collègues de Perpignan qui ont vu le RIA fermé début 2011.

FSU pour la **CP SRIAS** :

Les organisations syndicales exigent que l'on conforte les Sections Régionales en leur assurant les moyens nécessaires pour :

- ✓ élaborer et suivre leurs propres actions
- ✓ jouer leur rôle d'impulsion et de suivi de l'action sociale interministérielle en région
- ✓ appuyer le CIAS dans les efforts menés pour une utilisation optimale des crédits

Les organisations syndicales demandent :

- que soit effectué par le Ministère de l'intérieur le rappel à la règle sur leur prise en charge sur le budget des préfectures ;
- une augmentation réelle du budget des SRIAS.

CGT pour la **CP BUDGET** :

Les organisations syndicales constatent que le fossé se creuse entre les orientations gouvernementales annonçant le changement et leurs applications inscrites en loi de finances ; les crédits inscrits dans la loi des finances 2013 ne correspondent pas aux attentes des personnels. Comparé à l'exercice 2012, le niveau global des crédits ne permet de pérenniser convenablement les prestations existantes, sans compter la taxation et l'amendement gouvernemental de 350 000 €.

Les organisations syndicales continuent de revendiquer :

- des crédits sociaux interministériels au minimum à hauteur de la satisfaction des besoins exprimés et chiffrés au CIAS de juin 2012 ;
- le versement en 2013 par les ministères ou établissements publics des crédits correspondant à la consommation réelle des prestations interministérielles en 2012 et plus généralement le financement intégral des prestations perçues et la pleine utilisation de ces crédits transférés par l'action 2 programme 148 (ASI) ;

- l'utilisation optimum des crédits fonds de concours qu'ils soient issus de report ou attendus en 2013 ;
- un élargissement du nombre de bénéficiaires notamment de l'Aide au Maintien à Domicile ;
- la mise en place d'une prestation études ;
- une harmonisation par le haut des prestations sociales pour plus d'égalité.

Les organisations syndicales s'opposent au principe d'une taxation affectant les crédits sociaux et à toute mise en réserve et demandent une réponse sur la sécurisation des prestations d'actions sociales pour les agents de l'Etat (Urssaf).

Dans sa réponse, la Ministre a rappelé l'engagement fort du Gouvernement pour une action sociale interministérielle qui réduit les inégalités entre les Ministères et prend en compte les revenus les plus modestes. Elle estime que le budget 2013 est basé sur celui dépensé en 2012 et qu'il n'y a pas de réserve.

Concernant les interventions des animateurs des Commissions Permanentes, la Ministre a précisé qu'en ce qui concerne :

- ✓ la flambée des loyers = c'est un travail collectif de faire baisser les loyers et pas seulement pour la fonction publique
- ✓ le travail reste à faire sur l'indemnité de résidence
- ✓ les DDI = un travail est à faire sur le logement et la restauration
- ✓ l'accueil des jeunes enfants = la prise en charge des jeunes enfants fait partie de la négociation sur l'égalité Femmes/Hommes
- ✓ le chèque vacances = il faudra une négociation pour les DOM TOM et regarder pour les moins de 30 ans
- ✓ l'aide au maintien à domicile = simulation à faire pour les catégories (8 ou 5 tranches)
- ✓ l'information aux retraités = à mettre avec la feuille de prestations retraite
- ✓ les étudiants : il faut rendre tous les étudiants de France autonomes. Si on ne fait cette mesure que pour la Fonction publique elle sera discriminatoire si elle en exclut d'autres
- ✓ les RIA = d'accord pour donner des instructions aux Préfets mais encore faut-il que les RIA soient utilisés au maximum. Nécessité d'un bilan départemental et d'avoir une approche globale en matière d'investissement

Monsieur VERDIER, Directeur Général a complété l'intervention de la Ministre en apportant les précisions suivantes :

Sur la restauration : l'harmonisation des prestations restauration a un surcoût pour certains Ministères. La grille à l'étude sera commune aux DDI.

Sur les SRIAS : une nouvelle proposition sera présentée à la prochaine Commission Permanente.

Sur les retraités : une page spéciale intranet et des informations en préparation avec les services retraite de l'Etat.

En ce qui concerne la **réforme de l'action sociale interministérielle**, la Ministre a précisé qu'il s'agissait de rénover le cadre ministériel/interministériel pour garantir le financement et rendre l'action sociale plus efficace et plus juste. Le but recherché est l'équité pour tous les agents.

La négociation pour la Fonction publique de l'Etat devrait débuter le 21 février 2013 puis être élargie aux autres Fonctions publiques.